

**VILLE DE
RIORGES**

N° DCM_2022_98

OBJET :

FINANCES

**VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A
CALASPARRA POUR LE 20^{ème}
ANNIVERSAIRE DE JUMELAGE**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **28 septembre 2022** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 21 septembre 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conformément à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, a été affiché, sous forme de liste des délibérations, à la porte de la mairie le 29 septembre 2022.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 30 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, Daniel CORRE, *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

André CHAUVET, *adjoint*, Michelle BOUCHET et Richard MOUSSE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Valérie MACHON

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
André CHAUVET Michelle BOUCHET Richard MOUSSE	Daniel CORRE Jacky BARRAUD Eric MICHAUD

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

FINANCES

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A
CALASPARRA POUR LE 20^{ème} ANNIVERSAIRE DE JUMELAGE**

Brigitte Bonnefond, adjointe en charge du développement durable, à la participation citoyenne, au jumelage et aux coopérations, expose à l'assemblée :

Le 20 mai 2001, la ville de Riorges signait la charte de jumelage avec la ville de Calasparra en Espagne.

Au mois de juin dernier, une délégation s'est rendue à Calasparra pour célébrer le 20^e anniversaire des échanges entre les deux villes.

Etant convenu que les villes ne s'offraient plus de cadeau, il a été décidé en accord avec Madame le Maire de Calasparra et la présidente du Comité de jumelage espagnol, de verser une subvention exceptionnelle à la ville de Calasparra, qui en fera bénéficier la vie associative locale.

Un montant de 1 500 € est proposé pour cette subvention exceptionnelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité* :

1°) autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € à la ville de Calasparra en Espagne, dans le cadre du 20^{ème} anniversaire de jumelage ;

2°) dit que les montants correspondants seront pris sur les crédits votés au budget de la commune.

Riorges, le 29 septembre 2022

La secrétaire de séance,
Valérie MACHON

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN